



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15 janvier 2025

N°41

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épargne réglementée : le taux du livret A va être abaissé à 2,4 %

Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique suit la préconisation du Gouverneur de la Banque de France en abaissant le taux du livret A à 2,4 %. Quant au LEP, son taux est fixé à 3,5 %.

« Après la baisse de l'inflation, ces nouveaux taux protègent l'épargne des Français, notamment celle des ménages les plus modestes grâce au livret d'épargne populaire. Concernant le livret A, cette baisse de taux est une bonne nouvelle pour le logement, car elle va stimuler la construction de logements sociaux, ce qui est une priorité pour ce gouvernement », a déclaré le ministre.

L'abaissement du taux du livret A, favorable au financement du logement social

La Banque de France est chargée de calculer et de proposer semestriellement les taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée dont le livret A, qui sont fixés par des formules de calcul réglementaire, auxquelles il peut néanmoins être dérogé en cas de circonstances exceptionnelles.

La formule de calcul prend en compte la moyenne du taux interbancaire de la zone Euro (€ster) et la moyenne de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), hors tabac, sur le dernier semestre.

S'agissant du taux du livret A, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, conformément à la préconisation du Gouverneur de la Banque de France, appliquera strictement la formule de calcul réglementaire pour aboutir à une baisse à 2,4 %, contre 3 % auparavant.

Les fonds du livret A permettent de financer le logement social et la politique de la ville. Son taux influence aussi le coût de revient des crédits immobiliers, notamment des bailleurs sociaux, et des crédits aux PME.

Ainsi, un taux élevé pénaliserait à la fois l'activité économique et la production de logements sociaux. Une hausse de 100 points de base réduirait d'un tiers la production annuelle de logements sociaux, selon les données de la Banque de France.

La modération de la baisse du taux du LEP pour soutenir l'épargne populaire

Les épargnants modestes éligibles au livret d'épargne populaire (LEP) bénéficient quant à eux d'un coup de pouce, puisque le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, conformément à la préconisation du Gouverneur de la Banque de France, dérogera à la formule réglementaire en la matière afin de limiter la baisse de taux de ce livret réservé aux ménages les plus modestes.

La rémunération du LEP passera ainsi à 3,5 %, contre 4 % auparavant, alors que la formule prévoyait une baisse du taux à 2,9 %.

Contact presse :

Cabinet d'Eric Lombard: presse.mefsin@cabinets.finances.gouv.fr – 01 53 18 41 20